



## COMMUNE D'AURENSAN 32400

Compte rendu du Conseil Municipal

N° 1-2024 – du 29 janvier 2024 – 20h30

*Nota. : Réunion tenue dans le respect des consignes sanitaires en vigueur (COVID-19)*

**Présents :** Roland DUPOUTS, Sandra CASSIFOUR, Francis LAVALETTE, Stéphane LUTZ, Christophe BERDOULET

**Absents excusés :** Marie-Pierre CASSIFOUR (donne pouvoir à CASSIFOUR Sandra), Benoit LAPASSADE, David LANUX, Jean-Paul ROMMELAERE (donne pouvoir à Francis LAVALETTE), Gérard MANZO (donne pouvoir à Roland DUPOUTS)

Secrétaire de séance : Sandra CASSIFOUR.

### **Ordre du jour :**

- 1 – Bilan de la concertation et arrêt des Zones d'Accélération des Energies renouvelables
- 2 – Arrêté pour la Route de Saint-Mont
- 3 – Délibération compte 623 (fêtes et cérémonies)
- 4 – Ouverture des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2024
- 5 – Information ADAFL
- 6 – Désherbage cimetière
- 7 – Investissement
- 8 – Questions diverses

Le procès-verbal du précédent conseil est adopté à l'unanimité.

### **1 – BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRÊT DES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES**

Concernant l'emplacement des ombrières au niveau du parking comme l'envisageait le conseil municipal, il n'y a eu aucune remarque des administrés.

Monsieur le Maire a eu le SDEG du Gers, M. WALKER lui ont conseillé de se rapprocher de la société les Ombrières d'Occitanie spécialisé dans ce domaine.

Gilles THEUX a demandé l'implantation de panneaux photovoltaïques au sol ou de panneaux agrovoltaïques sur des parcelles lui appartenant. La communauté de communes a indiqué qu'en zone naturelle cette implantation est impossible.

Monsieur le Maire prévient Gilles THEUX que son projet ne pourra malheureusement pas aboutir.

**Le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition du Maire d'inscrire la zone du parking dans les zones d'accélération des énergies renouvelables pour implantation d'ombrières.**

## **2 – ARRETE POUR LA ROUTE DE SAINT-MONT**

Etant donné le passage intempestif de poids lourd sur cette petite route, Monsieur le Maire propose de prendre un arrêté pour limiter l'accès aux véhicules inférieur ou égal à 7,5 Tonnes sauf desserte locale.

Les panneaux seront commandés à la Communauté de Communes d'Aire sur Adour.

**Le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition de M. le Maire.**

## **3 – DELIBERATION COMPTE 623 (FETES ET CEREMONIES)**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la trésorerie demande à ce que soit précisé dans une délibération les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 623 « fêtes et cérémonies ». Il s'agit de l'ensemble des biens, services objets et denrées ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que fleurs, bouquets, gravures, factures de troupe de spectacle, frais d'annonce pour les manifestations, feux d'artifice, location de chapiteaux, frais de restauration et séjour des représentants municipaux etc....

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de M. le Maire.**

## **4 – OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024**

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal d'autoriser l'ouverture des crédits d'investissement énoncés ci-dessous avant le vote du budget :

Au compte 165 : Remboursement de la caution de l'ancien locataire, Monsieur LARQUIER pour 488€

Au compte 2152 : Marquage au sol pour accessibilité pour 1980 €

**Le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition de M. le Maire.**

## **5 – INFORMATION ADACL**

L'ADACL des Landes informe le Maire qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2024 le Maire est désormais compétent pour instruire les demandes d'autorisation ou de déclaration en matière de publicité extérieure.

L'ADACL se propose d'assurer cette compétence jusqu'à fin juin 2024 pour le compte des communes afin d'évaluer le nombre de demande pour ensuite proposer un barème financier pour financer cette nouvelle activité par le biais de l'ADACL.

La commune sera libre de reprendre cette compétence au 1<sup>er</sup> juillet.

***Le conseil municipal valide le transfert de compétence pour instruire les demandes d'autorisation ou de déclaration en matière de publicité extérieure au bénéfice du Maire.***

## **6 – DESHERBAGE CIMETIERE**

L'entreprise SERVADOUR propose le désherbage à l'acide pélargonique pour être dans les normes et faire un désherbage écologique.

Christophe BERDOULET envisage de faire 13 passages à 110 € HT le passage. Ceci n'est qu'un devis estimatif et sera ajusté en fonction de la pousse de l'herbe durant l'année.

En plus du désherbage du cimetière, Christophe BERDOULET prévoit 15 passages à 42 € HT pour la tonte de la pelouse.

Le devis présenté s'élève au total à 2510 € HT.

***Le conseil municipal valide la proposition de SERVADOUR et donne pouvoir au Maire pour signer le devis.***

## **7 – INVESTISSEMENT**

Suite aux problèmes récurrents de fonctionnement de la laveuse du foyer, Monsieur le Maire est allé voir PEBROC à Garlin. La société KARCHER a fait une proposition pour une nouvelle laveuse pour 2 391€ HT. Le modèle proposé est le meilleur rapport qualité de la marque pour ce type d'activité ponctuelle.

***Le conseil municipal valide la proposition de l'entreprise KARCHER et donne pouvoir au Maire pour signer le devis.***

## **8 – QUESTIONS DIVERSES**

- Taille des arbres du parking par SARL PEPINIERES CLARAC PESQUE pour 800 € HT.

***Le conseil municipal valide la proposition de CLARAC et donne pouvoir au Maire pour signer le devis.***

- Bâche du talus au cimetière très dégradée. A voir au prochain conseil. Réflexion en cours.
- La maçonnerie du local est faite et la porte du local est posée. Reste charpente à poser et chambre froide à monter.
- Les décorations de Noël sont encore entreposées dans la salle de classe. Monsieur le Maire propose de casser les anciens WC sous le préau et de mettre des étagères pour les y ranger éventuellement. Dans l'immédiat, on peut ranger ces décorations sous l'escalier du local chasse quand la société de chasse aura tout nettoyé.

- Monsieur le Maire propose de redonner un coup de jeune au foyer niveau peinture et relooker la cuisine.

Voir pour isoler le mur où le salpêtre remonte, refaire toutes les peintures. Arranger les placards, voir dans la cuisine ce qui pourrait être amélioré.

Monsieur le Maire propose d'y réfléchir durant l'année, de faire un état des lieux et deviser les modifications afin de pouvoir demander des subventions pour 2025.

- Par rapport à l'église, l'expert de l'assurance propose de donner 10 426 € sur un devis 14 065 € pour les réparations consécutives aux tempêtes.

22h50, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Une collation est offerte par LAVALETTE Francis.